

## Jean-Baptiste André Godin à Georges Coulon, 11 décembre 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Coulon, Georges \(1838-1912\)](#) est destinataire de cette lettre  
[Groualle, Victor François \(1818-1892\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (10)

Collation2 p. (184r, 185v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Georges Coulon, 11 décembre 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/11114>

Copier

# Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [11 décembre 1869](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Coulon, Georges \(1838-1912\)](#)

Lieu de destination 28, rue Pigalle, Paris

## Description

### Résumé

Godin est heureux que Coulon soit revenu d'Égypte et lui demande s'il peut venir au Familistère pour s'occuper de la question de la contrefaçon des modèles de la manufacture. Il demande à Coulon s'il peut se charger de lui rapporter les documents, notamment les brevets, utilisés par Groualle contre le pourvoi d'Esther Lemaire, et qui se trouvent à la Cour de cassation

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Information](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Groualle, Victor François \(1818-1892\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Égypte](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Coulon, Georges (1838-1912)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Administration
- Droit/Justice
- Franc-maçonnerie

Biographie Avocat et haut fonctionnaire français né en 1838 à Paris et décédé en 1912 à Paris. Fils d'un chorégraphe et d'une actrice, probablement enfant naturel du dramaturge Eugène Scribe, Georges Coulon étudie le droit et devient clerc de notaire en 1860 puis avocat au barreau de Paris en 1862. Libre-penseur, franc-maçon et républicain, il travaille auprès de l'avocat Jules Favre. Il voyage en Égypte en 1869. Coulon est nommé préfet de Vendée par [Gambetta](#) en septembre 1870. Il

sert six mois à ce poste, retourne ensuite au barreau et travaille en qualité d'avocat de la [Compagnie du canal de Suez](#). Coulon correspond à cette époque avec Jean-Baptiste André Godin à propos des élections législatives de 1869, auxquelles [Jules Favre](#) est candidat républicain, et à propos du Familistère. Godin charge Coulon de questions juridiques relatives à ses affaires industrielles et au procès qui l'oppose à sa première épouse [Esther Lemaire](#). Coulon se marie en 1880 avec Geneviève Pelletan, fille du républicain Eugène Pelletan (1813-1884) et sœur du socialiste Camille Pelletan (1846-1915), avec laquelle il a six fils. Nommé conseiller d'État en 1881, Coulon est détaché à la direction des Postes et Télégraphes de 1887 à 1889. C'est à cette époque qu'il visite le Familistère en compagnie de son épouse, après une quinzaine d'années sans relations avec Godin : « Certes, nous nous souvenons de vous, ma femme et moi, écrit Godin à Coulon le 8 avril 1887 quelques jours avant sa visite, et votre souvenir nous était même particulièrement présent ces jours-ci. » Coulon réintègre le Conseil d'État en 1890, dont il est le vice-président de 1898 jusqu'à sa mort en 1912. Georges Coulon est abonné à la revue du Familistère, *Le Devoir*. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1877, officier de l'ordre en 1887, commandeur en 1896, grand officier en 1906 et grand-croix en 1909.

---

NomGroualle, Victor François (1818-1892)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Administration
- Droit/Justice

BiographieAvocat et haut fonctionnaire français né en 1818 à Saint-Lô (Manche) et décédé en 1892. Groualle est avocat à la Cour de cassation à Paris (8, rue du Mont-Thabor) dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Il est élu membre du Conseil d'État par l'Assemblée nationale en 1872. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1867 et officier en 1873.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 26/04/2023

---

Quimper le 11 juillet 1863 <sup>1864</sup>

Cher Monsieur

Je suis heureux de vous dire  
que je retourne et je remercie avec  
plaisir le moment où vous pourrez  
nous instruire des mesures de  
l'Egypte, mais en attendant  
voire prendre à la lettre ce  
que vous me faites l'assurance de  
me faire, lorsque vous me débrouillerez  
à présent je suis dans une situation  
et absolument à votre disposition  
tel est l'état dans lequel je vous dirais  
venez ici arrêter avec moi les  
bases du canons que vous pourrez  
manœuvrer afin de suivre de la  
façon la plus prudente l'étude  
que vous avez commencé et celle  
des moyens que j'aurai à employer  
pour arrêter tel est possible les  
effets de la confédération égyptienne.

Si au contraire vous êtes empêché  
par d'autres affaires d'être moi ce  
que vous comptez faire pour les  
moyens

631  
Le pourvoi de M<sup>me</sup> Godin est  
apporté par ledemande à M<sup>me</sup> Grouall.  
De M<sup>me</sup> Grouall le plus tôt possible  
les papiers de mon dossier et mes  
brevets surtout, il me fait réponse  
que ces papiers étaient remis à la  
cour de cassation qui m'a les  
rendus et m'aurait donné à moi  
peut être pourriez vous les  
retransmettre et me les remettre  
vous même

bein à vous

Godin